

STAGE AESH

Lundi 23 mai 2022

CHÂTEAU-THIERRY



La formation syndicale est un droit. Chaque agent peut demander un congé pour suivre des actions de formation syndicale dans la limite de 12 jours par an. Vous pouvez participer à ce stage en ayant fait votre demande d'autorisation d'absence au moins un mois à l'avance, c'est-à-dire **avant le 23 avril 2022**.

se-[unsa.org](http://se-unsa.org)

Nous
AESH
#AgirAvecVous

mes missions
mon salaire
mon reclassement
mon contrat
mes droits
mes perspectives

...

Inscriptions et informations
<http://sections.se-unsa.org/02>
Rubrique Stages & RIS



se-unsa.org